

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1748

15 juillet 2015

SOMMAIRE

Antelope Bidco S.A.	83904	Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F.	83859
B.3 S.à.r.l.	83895	Grupo Leon S.à r.l.	83859
Belmond Management Services S.à r.l.	83892	GT Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	83861
Bolt Ventures Investments S.C.A.	83902	H.T.S. Sàrl	83865
Brabs Sàrl	83860	Letterone Office Services S.à r.l.	83884
Casa Nostra S.à r.l.	83904	Mie Group S.A.	83873
CEREP Investment T S.à.r.l.	83873	Quinta Greentech Investments S.à r.l.	83860
CGFP Assurances	83864	Rainbow Finance S.A.	83860
Financière d'Arc S.A.	83862	Realpromo S.A.	83860
Financière Racine S.à r.l.	83861	Renov-All Sàrl	83904
Finarfin S.A.	83861	Rewa Lux S.à r.l.	83904
FMC Technologies Global Rental Tools S.à.r.l.	83861	Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l.	83873
FMC Technologies Tool Holdings S.à.r.l.	83862	Samosa S.A.	83864
Focused Money Solutions S.A.	83862	Santelmo S.A.	83863
FPS Audit & Expertise S.à r.l.	83858	Saverfin S.A.	83863
FPS Audit S.à r.l.	83858	Société Financière Saka S.A.	83864
GCOF Europe	83860	Soley Ho Participations	83863
Geka S.à r.l.	83859	Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.	83863
Geradpark SA	83858	Train de nuits S.A.	83862
Globant S.A.	83869	Victory Fund	83858
Goodcrush S.A.	83859	WP International II S.à r.l.	83858
Grand Shanghai s.à r.l.	83859	Zürcher & Jung S.à.r.l.	83858
Groclin Luxembourg S. à r.l.	83866		

WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074279/9.
(150083976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Victory Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.049.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.
Référence de publication: 2015074944/10.
(150085031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Zürcher & Jung S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 80.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074957/10.
(150084857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Signatures.

**FPS Audit & Expertise S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FPS Audit S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 20 mai 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015075327/11.
(150085726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Geradpark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 60.635.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Référence de publication: 2015075341/14.
(150085833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Geka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 42.128.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 mai 2015.
Référence de publication: 2015075340/10.
(150086180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Goodcrush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.804.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Référence de publication: 2015075348/10.
(150085889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 158.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19 mai 2015.
Référence de publication: 2015075335/11.
(150085938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Grupo Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.879.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.
Référence de publication: 2015075336/11.
(150085652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Grand Shanghai s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 151.152.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Grand Shanghai S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015075349/12.

(150085658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

GCOF Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.811.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075338/9.
(150086030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Realpromo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 63.718.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074807/10.
(150084892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Quinta Greentech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.638.451,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 187.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.
Référence de publication: 2015074794/10.
(150085191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Brabs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015075171/12.
(150086040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 150.784.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse il résulte que:

- Monsieur Riccardo CASACCI, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1967 à Modène (Italie), est maintenant domicilié: 711 chemin des brusquets 06600 Antibes (France).

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20.05.2015.

Référence de publication: 2015074806/13.

(150085356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Financière Racine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.626.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074521/9.

(150084806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

GT Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.649.

La nouvelle adresse de M. Heather Allen, Gérant avec pouvoir de signature «A» de la société GT Holdings (Luxembourg) S.à r.l. est: Chemin de Chenalettaz 25a, CH-1807 Blonay, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015074572/14.

(150084788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Finarfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.495.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme FINARFIN SA (R.C.S. N° B0123495), dont le siège social à L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean Baptiste Esch, a été dénoncé en date du 21 mars 2011.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015074533/15.

(150085133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

FMC Technologies Global Rental Tools S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 195.123.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 6 mai 2015

L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de Classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Marius GUNNLAUGSSON, citoyen islandais né le 10 avril 1979 à Bergen, Norvège, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et

- M. Øyvind BJØRNEBERG, citoyen norvégien né le 20 février 1966, à Sortland, Norvège, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074537/16.

(150085384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Financière d'Arc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.939.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074531/9.

(150085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Train de nuits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 17.179.

L'adresse de l'Administrateur unique, COFIWAS HOLDING S.A. est située au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg. Le représentant de l'administrateur unique, Monsieur Laurent WASTEELS, est domicilié au 28, Avenue de Grande-Bretagne MC-98000 MONACO.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015075660/11.

(150085640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

FMC Technologies Tool Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 195.104.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 6 mai 2015

L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de Classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Marius GUNNLAUGSSON, citoyen islandais né le 10 avril 1979 à Bergen, Norvège, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et

- M. Øyvind BJØRNEBERG, citoyen norvégien né le 20 février 1966, à Sortland, Norvège, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074538/16.

(150085388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Focused Money Solutions S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.818.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Anita LECUIT en son rapport oral, le liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour actif inexistant:

- la société anonyme FOCUSED MONEY SOLUTIONS S.A., dont le siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été dénoncé en date du 8 mars 2011, de fait inconnue à cette adresse.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pour la durée de cinq années à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

Pour extrait conforme

Maître Andreas KOMNINOS

Le liquidateur

Référence de publication: 2015074539/18.

(150085817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Santelmo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 158.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075622/10.

(150086162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Soley Ho Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 172.846.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 décembre 2014 que Monsieur Nicolas DEMIC, né le 9 octobre 1981 à Paris, demeurant professionnellement au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen a cédé 29,71 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée SOLEY HO PARTICIPATIONS à Monsieur Guillaume LECOINTRE, né le 8 juillet 1987 à Paris, demeurant professionnellement au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Pour extrait

Référence de publication: 2015075641/13.

(150085826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.650,02.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 177.983.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 1^{er} janvier 2015 que:

Syniverse Magellan LLC a transféré 1 part sociale à Syniverse Luxembourg SCS ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015075618/15.

(150086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Saverfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.251.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 20 mai 2015*

La démission de Monsieur Alexis DE BERNARDI de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration est acceptée.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à SAN DONA DI PIAVE (Italie), domicilié professionnellement au 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur et président du conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

SAVERFIN S.A.

Référence de publication: 2015075623/16.

(150086209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CGFP Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 166.988.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 15 mai 2015

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs Paul-Henri Meyers, Paul Zimmer, Georges Muller, André Bredimus, Romain Braas et Daniel Frank, venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Madame Carmen Gerling-Monz, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2015075910/17.

(150087202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Samosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.463.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 mars 2015 que:
- Anne-Marie PESCH a été révoquée de son mandat de Commissaire aux comptes;
- B.A Tax Accountants S.A., ayant son siège social au 17, rue Jans, L-1820 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173 086, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015075621/18.

(150086127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Société Financière Saka S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2015

1. Les mandats d'Administrateurs de M. Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Einsenhower, M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen et Mme Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015;

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE SAKA S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015075632/19.

(150086147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

H.T.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 196.894.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Saber BRAKTA, consultant, demeurant à F-54320 Maxéville (France), 48C, rue du Crosne;
- 2) Zidane BRAKTA, directeur de société, demeurant à F-57340 Racrange (France), 7, route de la Gare.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "H.T.S. SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasions, de camions, d'engins de travaux publics, de motos, de camionnettes et généralement de tous types de véhicules.

La société aura également pour objet la location et l'immatriculation de tous véhicules, la vente, le montage et le démontage de pneus et la vente de pièces détachées neuves ou d'occasions de véhicules.

La société aura encore pour objet l'importation et l'exportation de produits électroniques neufs et d'occasions, l'offre de services informatiques par la vente de logiciels et produits informatiques et des prestations y afférentes, ainsi que la prestation de services en matière de sécurité et de communications (internet, cartes de visites, dépliant).

La société a encore pour objet le commerce sur internet et le transport de colis et de tous types de plis ou lettres.

En outre, la société pourra effectuer toutes prestations de nettoyages, tant aux particuliers qu'aux entreprises.

La société aura encore pour objet tous travaux de décoration, intérieur et extérieur, d'agencement et d'aménagement.

La société aura pour objet l'achat et la vente d'engins et matériels, de produits agricoles, le commerce en gros et au détail, l'importation et l'exportation de matières premières, de produits manufacturés et de marchandises de toutes espèces.

La société pourra effectuer tous travaux de nettoyages mobiles pour assurer le lavage de véhicules tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur place, au lieu de travail ou au domicile de tiers.

La société pourra également exercer l'activité d'agent intermédiaire pour la création de publicités, l'organisation de manifestations pour le tourisme national et international, la mise en relation d'écoles entre pays étrangers et la mise en relation de sociétés entre pays étrangers en vue de la vente de tous types de produits.

De façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Saber BRAKTA, susdit, vingt-cinq parts sociales	25
2) Zidane BRAKTA, susdit, soixante-quinze parts sociales	75
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès lors à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-quinze euros (775,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

* Saber BRAKTA, consultant, demeurant à F-54320 Maxéville (France), 48C, rue du Crosne.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.BRAKTA, Z. BRAKTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 11386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074574/80.

(150085364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Groclin Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.662.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.512.

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of May,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of Groclin Luxembourg S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B195512, incorporated on 16 March 2015 pursuant to a deed drawn up by Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 5 May 2015, number 1166, page 55942 (the "Company"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED

Groclin S.A., a joint stock company governed by the laws of Poland, with its registered office in Grodzisk Wielkopolski, UL. Slowianska 4 62-065 Grodzisk Wielkopolski, Poland, registered with the Polish Register of Business Entities under number KRS 0000136069 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a power of attorney given on 11 May 2015.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred and fifty thousand Euros (EUR 2,650,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two million six hundred and sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 2,662,500.-) by the creation and issuance of two million six hundred and fifty thousand (2,650,000) new shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Shares"), subscribed and fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of seventy-four thousand nine hundred and forty (74,940) shares, having a nominal value of two hundred and ten Polish Zloty (PLN 210.-) each (the "Contributed Shares") that the Sole Shareholder holds in the share capital of Kabel-Technik-Polska Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, a limited liability company incorporated and existing under Polish law having its registered office in Czaplinek, address at Plawienska 5, 78-550 Czaplinek, Poland, entered in the Polish Register of Business Entities under number 0000192681 ("KTP"), such Contributed Shares representing the entirety of the issued capital of KTP.

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of twenty-six million five hundred thousand Euros (EUR 26,500,000.-) and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of twenty-six million five hundred thousand Euros (EUR 26,500,000.-), out of which an amount of two million six hundred and fifty thousand Euros (EUR 2,650,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of twenty-three million eight hundred and fifty thousand Euros (EUR 23,850,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at twenty-six million five hundred thousand Euros (EUR 26,500,000.-), on the basis of valuation reports from the management of KTP and the Company dated 11 May 2015, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 11 May 2015, a copy of which has been provided to the undersigned notary.

Declarations by the Sole Shareholder

The Sole Shareholder hereby declares that:

- It has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there is no mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, usufruct, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement having similar effect (an "Encumbrance") in relation to any of the Contributed Shares, and there is no agreement, arrangement or obligation to create or give an Encumbrance, in relation to any of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are hereby assigned and transferred to the Company; And
- the transfer to the Company of the Contributed Shares will be effective from the date of such notarial deed enacting the share capital increase of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles to give it henceforth the following wording:

“ **5.1.** The corporate capital is fixed at two million six hundred and sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 2,662,500.-) represented by two million six hundred and sixty-two thousand five hundred (2,662,500) shares (the "Shares" and each, a "Share").”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille quinze, le quinzième jour du mois de mai,

Devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Groclin Luxembourg S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (le «Registre») sous le numéro B195512, constituée le 16 mars 2015 par un acte de Me Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, dont l'immatriculation a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 5 mai 2015, numéro 1166, page 55942. Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU

Groclin S.A., une société anonyme, gouvernée par les lois de Pologne, ayant son siège social à Grodzisk Wielkopolski, UL. Slowianska 4 62-065 Grodzisk Wielkopolski, Pologne, enregistrée sous le numéro KRS 0000136069 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration signée le 11 mai 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associée unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent cinquante mille Euros (EUR 2.650.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux millions six cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.662.500,-) par la création et l'émission de deux millions six cent cinquante mille (2.650.000) nouvelles parts sociales au capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en soixante-quatorze mille neuf cent quarante (74.940) actions ayant une valeur nominale de deux cent dix zloty polonais (PLN 210,-) (les «Actions Apportées») que l'Associé Unique détient au capital de Kabel-Technik-Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością une société à responsabilité limitée immatriculée en Pologne ayant son siège social au Czaplinek, address at Pławieńska 5, 78-550 Czaplinek, Pologne, et immatriculée au Registre Polonais des Entités Commerciales sous le numéro No. 0000192681 («KTP»), ces Actions Apportées représentant la totalité du capital social de KTP.

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de vingt-six millions cinq cent mille Euros (EUR 26.500.000,-), et de libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature d'un montant total de vingt-six millions cinq cent mille Euros (EUR 26.500.000,-), duquel un montant de deux millions six cent cinquante mille Euros (EUR 2.650.000,-) sont affectés au capital social de la Société et un montant de vingt-trois millions huit cent cinquante mille Euros (EUR 23.850.000,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Évaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à vingt-six millions cinq cent mille Euros (EUR 26.500.000,-), sur la base de rapports d'évaluation établis par la gérance de KTP et de la Société datés du 11 mai 2015, certifiant la valeur de l'Apport en Nature à la date du 11 mai 2015, dont une copie a été communiquée au notaire soussigné.

Déclaration de l'Associé Unique

L'Associé Unique déclare que:

- Il a le pouvoir de transmettre les Actions Apportées à la Société;
- Il n'existe pas de sûreté, gage, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit d'un tiers ou intérêt, usufruit, ou toute autre sûreté de tout genre, ou tout accord de préférence ayant un effet similaire (une «Sûreté») en lien avec les Actions Apportées, et il n'existe aucun accord ou obligation de créer ou donner une Sûreté sur toute Action Apportée;
- Les Actions Apportées sont par conséquent transférées à la Société; et
- Le transfert des Actions Apportées à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier de premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts afin qu'ils aient désormais la rédaction suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR (EUR 2.662.500,-) représenté par deux millions six cent soixante-deux mille cinq cents (2.662.500) parts sociales (les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015074554/148.

(150085450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of GLOBANT S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173 727 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 February 2013, number 258. The articles of association have been amended, for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3.35 p.m. at the registered office of the Company.

Mr. Alejandro SCANNAPIECO, chief financial officer of the Company, professionally residing in Buenos Aires, is elected as chairman of the general meeting.

Mr. Patricio Pablo ROJO, general counsel of the Company, professionally residing in Buenos Aires, is appointed as secretary of the general meeting.

Mr. Alexandre GOBERT, lawyer professionally residing in Luxembourg, is elected as scrutineer of the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. all the shares of the Company are registered shares entered into the Company's shareholders register maintained by American Stock & Transfer Trust, LLC (the "AST Register");

II. the convening notice for the general meeting (containing the agenda of the general meeting and indications with respect to the procedure for attending the general meeting, be represented at the general meeting and vote at the general meeting) was sent on 16 April 2015 by individual letters to all shareholders of the Company registered in the AST Register and was also posted on the website of the Company (www.globant.com) on 16 April 2015;

III. copies of the convening notices were deposited with the board of the general meeting;

IV. the report of the board of directors of the Company required for the present general meeting pursuant to article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was sent together with the convening notice for the general meeting on 16 April 2015 by individual letters to all shareholders of the Company registered in the AST Register and was also posted on the website of the Company (www.globant.com) on 16 April 2015;

V. the agenda of general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the authorized capital of the Company, excluding the Company's share capital, up to the amount of US\$ 5,109,380.40, including authorization to the Board of Directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of existing shareholders for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized capital and subsequent amendment of articles 6.1 and 6.2 of the articles of association.

VI. as stated in article 12 of the articles of association of the Company and the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the item on the agenda of the general meeting may be adopted by a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the general meeting provided that at least half (1/2) of the issued share capital is represented at the general meeting;

VII. the names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the general meeting; such attendance-list will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

VIII. on the date of the general meeting thirty-four million one hundred and thirty-three thousand one hundred and seventy-nine (34,133,179) shares of the Company are in issue; it appears from the attendance-list that out of the thirty-four million one hundred and twenty-two thousand thirteen (34,122,013) shares of the Company in issue on 13 April 2015 (the "Record Date"), thirty-three million nine hundred and fourteen thousand thirty-five (33,914,035) shares in total are taken into account from a quorum and vote perspective and twenty-four million nine hundred and ninety-one thousand four hundred and fifty-three (24,991,453) shares in total are validly represented at the general meeting;

IX. in accordance with the Company's articles of association, the board of directors of the Company has decided that only shareholders recorded in the shareholders' register on the Record Date are entitled to be admitted at the general meeting;

X. the general meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

Sole resolution

After having heard the report of the board of directors prepared in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith), the general meeting resolves to increase the amount of the authorized share capital of the Company from its current amount to an amount of five million one hundred nine thousand three hundred eighty US dollars and forty cents (USD 5,109,380.40), excluding the amount of the issued share capital, represented by four million two hundred fifty-seven thousand eight hundred seventeen (4,257,817) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each.

The general meeting further decides that the board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium).

For the purpose of the above, the general meeting expressly waives and suppresses and authorizes the board of directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent the board of directors deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized share capital.

Finally, the general meeting resolves to amend articles 6.1 and 6.2 of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

“ **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at five million one hundred nine thousand three hundred eighty US dollars and forty cents (USD 5,109,380.40) consisting in four million two hundred fifty-seven thousand eight hundred seventeen (4,257,817) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.”

“ **6.2.** The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preemptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly.”

Votes FOR: twenty-four million nine hundred and ninety thousand three hundred and eleven (24,990,311)

Votes AGAINST: seven hundred and forty-two (742)

ABSTENTION: four hundred (400)

This resolution was approved by twenty-four million nine hundred and ninety thousand three hundred and eleven (24,990,311) votes, representing approximately of ninety-nine point ninety-nine percent (99.99%) the votes of the shares present or represented.

The secretary then explained that there were no further items to be voted upon based on the agenda of the general meeting.

The chairman of the meeting then closed the general meeting at 3.45 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLOBANT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173 727 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire sousigné, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 2 février 2013, numéro 258. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15.35 heures au siège social de la Société.

Monsieur Alejandro SCANNAPIECO, chief financial officer de la Société, demeurant professionnellement à Buenos Aires, est élu comme président de l'assemblée générale.

Monsieur Patricio Pablo ROJO, general counsel de la Société, demeurant professionnellement à Buenos Aires, est nommé comme secrétaire de l'assemblée générale.

Monsieur Alexandre GOBERT, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élu comme scrutateur de l'assemblée générale.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. toutes les actions de la Société sont des actions nominatives inscrites dans le registre des actionnaires de la Société tenu par American Stock and Transfer Trust, LLC (le «Registre AST»);

II. la convocation pour l'assemblée générale (contenant l'ordre du jour de l'assemblée générale et les indications relatives à la procédure pour participer à l'assemblée générale, être représenté à l'assemblée générale et voter à l'assemblée générale) a été envoyée le 16 avril 2015 par lettre individuelle à chaque actionnaire de la Société inscrit dans le Registre AST et a été également publiée sur le site internet de la Société (www.globant.com) le 16 avril 2015;

III. copies des convocations sont déposées auprès du bureau de l'assemblée générale;

IV. le rapport du conseil d'administration de la Société requis pour la présente assemblée générale conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, a été envoyé avec la convocation pour l'assemblée générale le 16 avril 2015 par lettre individuelle à chaque actionnaire de la Société inscrit dans le Registre AST et a été également publié sur le site internet de la Société (www.globant.com) le 16 avril 2015;

V. l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de la Société, à un montant de US\$ 5.109.380,40, incluant l'autorisation pour le conseil d'administration de renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans le cadre du capital autorisé de la Société et modification subséquente des articles 6.1 et 6.2 des statuts.

VI. comme indiqué à l'article 12 des statuts de la Société et dans les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le point à l'ordre du jour peut être adopté à une majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées lors de l'assemblée générale si au moins la moitié (1/2) du capital social émis de la Société est représentée à cette assemblée générale;

VII. les noms des actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

VIII. à la date de l'assemblée générale trente-quatre millions cent trente-trois mille cent soixante-dix-neuf (34.133.179) actions de la Société sont en circulation; il ressort de la liste de présence que sur les trente-quatre millions cent vingt-deux mille treize (34.122.013) actions de la Société en circulation au 13 avril 2015 (la «Date d'Inscription»), au total trente-trois millions neuf cent quatorze mille trente-cinq (33.914.035) actions sont prises en compte du point de vue du quorum et des votes et au total vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-trois (24.991.453) actions sont valablement présentes ou représentées à l'assemblée générale;

IX. conformément aux statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé que seuls les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à la Date d'Inscription ont le droit d'être admis à l'assemblée générale;

X. l'assemblée générale est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Après avoir entendu le rapport du Conseil préparé en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui), l'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société de son montant actuel au montant de cinq millions cent neuf mille trois cent quatre-vingt US dollars et quarante cents (USD 5.109.380,40), excluant le capital social émis, représenté par quatre millions deux cent cinquante-sept mille huit cent dix-sept (4.257.817) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

L'assemblée générale décide également que le Conseil est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instruments convertibles en ou donnant droit à des actions ordinaires dans la limite du capital autorisé au profit des personnes et aux termes qu'il jugera opportuns et, plus précisément, de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions ordinaires pourront être émises au-dessus de, à ou en-dessous de la valeur de marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y inclus la prime d'émission).

Pour les besoins ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires renonce expressément et supprime et autorise le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation nécessaire pour toute émission d'actions ordinaires dans la limite du capital autorisé de la Société.

Enfin, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à cinq millions cent neuf mille trois cent quatre-vingt US dollars et quarante cents (USD 5.109.380,40), divisé en quatre millions deux cent cinquante-sept mille huit cent dix-sept (4.257.817) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) par action ordinaire.

6.2. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à des, actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence.»

Votes POUR: vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent onze (24.990.311)

Votes CONTRE: sept cent quarante-deux (742)

ABSTENTION: quatre cents (400)

Cette résolution est approuvée par vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent onze (24.990.311) votes représentant approximativement quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99,99%) des votes des actions présentes ou représentées.

Le secrétaire a alors expliqué qu'en se basant sur l'ordre du jour de l'assemblée générale il n'y a plus d'autres points devant faire l'objet d'un vote.

Le président de l'assemblée générale a en conséquence clôt l'assemblée générale à 15.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau de l'assemblée générale ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCANNAPIECO, P.P. ROJO, A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mai 2015. Relation: EAC/2015/10245. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015074563/227.

(150085432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075492/10.

(150085910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

**Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment T S.à.r.l.).**

Capital social: GBP 15.190,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Rockspring UK Value 2 Tanfield Holdings (Jersey) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, ST Helier, Jersey JE1 1SG, registered with the companies register of Jersey under number 116968,

hereby represented by Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 17 April 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity of sole unitholder (the "Sole Unitholder") of CEREP Investment T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 12 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1345 of 12 July 2006, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a unit capital of fifteen thousand one hundred and ninety British Pounds (GBP 15,190.-), and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 116.257 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 20 April 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company from CEREP Investment T S.à r.l. to Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l.;
2. To amend and fully restate the articles of association of the Company so as to reflect, among others, the resolution to be adopted under the preceding item;
3. Miscellaneous.

Thereupon, the Sole Unitholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder RESOLVED to change the name of the Company from CEREP Investment T S.à r.l. to Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l.

Second resolution

The Sole Unitholder RESOLVED to amend and restate the Articles which shall forthwith read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company exists under the name "Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such unitholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, units, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, units of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Unit capital and units

Art. 5. Unit Capital. The unit capital of the Company is set at fifteen thousand one hundred ninety British Pounds (GBP 15,190.-), divided into four hundred thirty-four (434) units, with a nominal value of thirty-five British Pounds (GBP 35.-) each.

In addition to the unit capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its units, set off net losses, and make distributions to unitholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Units. All units are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one unitholder, this unitholder may freely transfer its/her/his units.

If and when the Company has several unitholders, the units may be transferred freely only amongst the unitholders. The units may be transferred to non-unitholders only with the authorisation of the general meeting of unitholders, at which at least three quarters of the unit capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Units may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each unit is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of units must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant unit until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's unit capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be unitholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders.

The sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the unitholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or unitholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole unitholder or the general meeting of unitholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a unitholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) unitholders, entrusted to one or more auditors, who need not be unitholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of unitholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) unitholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on 15 June of each year at 10.00 a.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Unitholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or unitholders holding more than half the Company's unit capital can call other general meetings of unitholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) unitholders, general meetings of unitholders are not mandatory and the unitholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of unitholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Unitholders. Any regularly constituted general meeting of unitholders represents the totality of the Company's unitholders.

The general meeting of unitholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of unitholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or unitholders holding more than half the Company's unit capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the unitholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all unitholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A unitholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a unitholder, to represent him or her at a meeting.

One or more unitholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of unitholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of unitholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of unitholders shall appoint a secretary.

The general meeting of unitholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of unitholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each unitholder, the number of units held and, if applicable, the name of the unitholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each unit carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the unitholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the unit capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by unitholders representing more than half the unit capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the unitholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of unit capital represented.

Art. 21. Minutes of Unitholder Meetings. Decisions of the sole unitholder or the minutes of general meetings of unitholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole unitholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole unitholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of unitholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders for approval.

Each unitholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the unitholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole unitholder or, as the case may be, the general meeting of unitholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the unitholders pro rata in accordance with their unitholdings.

Part VII. Applicable Law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'avril,
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Rockspring UK Value 2 Tanfield Holdings (Jersey) Limited, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, ST Helier, Jersey JE1 1SG, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 116968,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnel à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 avril 2015, qui sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de CEREP Investment T S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de

Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 12 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1345 le 12 juillet 2006, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 15,190.-), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.257 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 20 avril 2015 et cet acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être totalement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre de jour ci-avant, a pris les décisions suivantes:

Ordre du jour

1. De changer le nom de la Société de CEREP Investment T S.à r.l. en Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l.;

2. De modifier et de mettre à jour les statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus et des telles autres modifications comme indiquées dans les statuts modifiés et refondus;

3. Divers.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a DÉCIDÉ de changer le nom de la Société de CEREP Investment T S.à r.l. en Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique a DÉCIDÉ de modifier et de mettre à jour les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il existe une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination sociale "Rockspring UK Value Tanfield (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et

forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 15,190.-) divisé en quatre cent trente-quatre (434) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-cinq livres sterling (GBP 35.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance

(s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 avril 2015. GAC/2015/3495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015073728/590.

(150084393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Letterone Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.836.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eight day of the month of May.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B176010;

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6 May 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Letterone Office Services S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Letterone Office Services S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to provide any form of administrative, procurement, leasing, secretarial, office or other services including the procurement (through the acquisition, purchase and sale or otherwise) of any office, technology or other materials or services and lease of office spaces to any companies or other enterprises or entities in which the Company has an interest, which have an interest in the Company or which are under a common control (directly or indirectly, fully or partially) or are otherwise affiliated with the Company or the shareholders of the Company (each such company, enterprise or entity, an "Affiliate").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities, services, procurement or otherwise) to any Affiliates, take any administrative, procurement, assisting, controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD20,000) divided into two million shares (2,000,000) with a nominal value of one US Dollar cent (USD0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety

will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Letterone Holdings S.A.	2,000,000	USD20,000
Total	2,000,000	USD20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Kristy Anderson Venter, with professional address at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, born on 27 August 1985 in Claremont Wynberg, South Africa; and

- Maxime Nino, with professional address at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, born on 13 December 1983 in Arlon, Belgium.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Letterone Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B176010;

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Letterone Office Services S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Letterone Office Services S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de fournir toute forme de services administratifs, d'approvisionnement, de crédit-bail, de secrétariat, de bureau ou autres, y compris l'approvisionnement (par l'acquisition, l'achat et la vente ou autrement) de bureaux, technologies ou d'autres matériels ou services et la location de bureaux à des sociétés ou autres entreprises ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt, qui ont un intérêt dans la Société ou qui sont sous un contrôle commun (directement ou indirectement, intégralement ou partiellement) ou sont autrement affiliés à la Société ou aux associés de la Société (chacune de ces sociétés, entreprises ou entités, un «Affilié»).

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou sûretés, services, approvisionnement ou autrement) à des Affiliés, prendre des mesures administratives ou en matière d'approvisionnement, d'accompagnement, de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou tout contrat conclu par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis (20.000 USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01

USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle a été approuvée par la majorité des gérants, dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle d'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue

et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution,

étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement payé en espèces les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Letterone Holdings S.A.	2.000.000	20.000 USD
Total	2.000.000	20.000 USD

La preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400,-.

Décision extraordinaire de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:

- Kristy Anderson Venter, dont l'adresse professionnelle se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, née le 27 août 1985 à Claremont Wynberg, Afrique du Sud; et

- Maxime Nino, dont l'adresse professionnelle se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, né le 13 décembre 1983 à Arlon, Belgique.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, en date qu'en tête du présent document.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015073955/430.

(150084391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Belmond Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.625.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Jacques KESSELER, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Belmond Interfin Ltd., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number EC48194, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, HM 12 Hamilton, Bermuda (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing at Schouweiler, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Belmond Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 95.989, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 October 2003, number 1099 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 May 2014, number 1318.

II.- That the 145,000 shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and opening of the Company's liquidation;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder;
5. Discharge of the board of managers of the Company;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder declares that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidation").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that according to an interim balance sheet dated 15 May 2015, which accuracy on the date of these resolutions have been confirmed by the Company, the Company does not have creditors.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, being then personally liable for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Sole Shareholder also resolves to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company shall be assumed and settled by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- Mr. Stewart Kam-Cheong;
- Mr. Olivier Dorier;
- Mr. Filip Boyen;
- Mr. Martin O'Grady; and
- Mr. Richard M. Levine,

for their actions as managers of the Company for the period commencing on the date of their appointment as manager of the Company until and including the date of these resolutions or with respect to Filip Boyen, who resigned before the date of these resolutions, until and including the date of his resignation.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date of these resolutions.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company's documents and books are to be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at the registered address of the Company.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant any and all powers, individually and with full power of subdelegation, to MAS Luxembourg, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91.999 in order to:

- (i) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder in order to instruct the payment of the invoice to be issued by notary Maître Jean Seckler in relation to this deed;
- (ii) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company; and
- (iii) to sign, execute or deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Belmond Interfin Ltd., une exempted company constituée et existant selon les lois des Bermudes, inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro EC48194, et ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, HM 12 Hamilton, Bermudes (l' "Associé Unique"),

ici représenté par Mme. Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée privée, demeurant à Schouweiler, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration a été signée "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante, et par le notaire signataire, et restera jointe au présent acte pour être déposée avec cet acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Belmond Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 95.989, constituée suivant un acte du Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1099 du 22 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1318 du 22 mai 2014 (la "Société").

II.- Les 145.000 (cent quarante-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés si bien qu'il peut être valablement décidé sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été correctement informé par avance.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation de la Société;
3. Désignation de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société;
4. Approbation du transfert du patrimoine de la Société à l'Associé Unique;
5. Décharge du conseil de gérance;
6. Approbation de la clôture de la liquidation;
7. Fixation du lieu de conservation des dossiers de la Société;
8. Délégation de pouvoir; et
9. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique résout de renoncer aux formalités de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été correctement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est par ailleurs résolu que tous les documents pertinents pour l'ordre du jour ont été mis à la disposition de l'Associé Unique durant une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique résout, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la Société en liquidation volontaire (la "Liquidation").

Troisième résolution:

L'Associé Unique résout de désigner l'Associé Unique comme liquidateur de la Société.

L'Associé Unique prend acte de ce que d'après un bilan de la Société au 15 mai 2015, dont l'exactitude au jour de ces résolutions a été confirmé par la Société, la Société n'a pas de créanciers autre que l'Associé Unique.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique résout d'approuver le transfert du patrimoine de la Société à l'Associé Unique, qui sera responsable personnellement des dettes et engagements de la Société, y-compris ceux qui sont actuellement inconnus; l'Associé Unique résout aussi d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes de la Société inconnues ou connues à ce jour seront prises à sa charge et payées.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique résout d'accorder une décharge complète et inconditionnelle, sans réserve ou restriction, à:

- M. Stewart Kam-Cheong;
- M. Olivier Dorier;
- M. Filip Boyen;
- M. Martin O'Grady; et
- M. Richard M. Levine,

pour l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société durant la période commençant au jour de leur nomination comme gérant de la Société et terminant le jour des présentes résolutions, ou dans le cas de Filip Boyen qui a démissionné de son poste avant la date de ces résolutions, jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution:

L'Associé Unique résout que les dossiers de la Société seront conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au siège social de la Société.

Septième résolution:

L'Associé Unique résout de déclarer la Liquidation clôturée et que la Société a cessé d'exister avec effet à la date des présentes résolutions.

Huitième résolution:

L'Associé Unique résout d'accorder un mandat à MAS Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91.999 afin de:

(i) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au paiement de la facture émise par Maître Jean Seckler pour le présent acte; et

(ii) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au transfert à l'Associé Unique des éléments d'actif et de passif de la Société existants; et

(iii) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises pour clôturer la Liquidation, notamment (a) la fermeture des comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015074360/184.

(150085444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

B.3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.873.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Brigitte DUMONT, née le 1^{er} septembre 1952 à F - Lorgies (52), France, résidant au Calle Tabarca 12 (5^{eme} 2), Torre de la Horadada, 03191 Alicante (Espagne)

2. Mademoiselle Blandine TROUILLER, née le 17 mars 1980 à F - Tassin La Demi-Lune (69) France, résidant au Avenida Del Pino 142, Pinar de Campoverde, E - 63191 Pilar de la Horadada (Espagne),

3. Mademoiselle Béatrice TROUILLER, née le 10 septembre 1983 à F -Tassin La Demi-Lune (69) France, résidant au 13 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon (France).

toutes les trois ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus prennent acte de ce que les documents suivants leur ont été soumis:

- un extrait Kbis récent daté du 21 avril 2015 du Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon (France), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie certifiée conforme des résolutions des associés prises en date du 30 mars 2015 décidant du transfert de la Société à Luxembourg (annexe 2);

Lesdits documents, signés ne varietur par le mandataire des comparantes, resteront annexés au présent acte.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus prennent acte des points portés à leur approbation:

1. Ratification des décisions prises le 30 mars 2015 à Dommartin (France) par les associées de la société SC B.3 de transférer la société sans discontinuation au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2015 et d'inscrire la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

2. Adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et plus généralement l'animation du Groupe.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Elle pourra également acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de part, d'obligations et de titres de toute sortes.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou établissements au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

4. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux lois luxembourgeoises.

5. Décision de fixer le siège social au 45, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

6. Nomination des gérants pour une durée illimitée.

7. Divers.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Confirmer et ratifier les décisions prises par les associées de la société prises en date du 30 mars 2015, décidant, entre autres, de transférer la Société, sans dissolution ni liquidation, de F-69380 Dommartin (France), 131 Chemin des Praches, Lieudit en Carret à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} mai 2015.

Les associées déclarent en outre que toutes les formalités requises par le droit français afin de réaliser cette décision sont en cours d'accomplissement.

Deuxième résolution

Confirmer l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans perte de la personnalité juridique et décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Troisième résolution

Modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et plus généralement l'animation du Groupe.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Elle pourra également acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de part, d'obligations et de titres de toute sortes.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou établissements au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

Quatrième résolution

Adopter les statuts de la Société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination B.3 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et plus généralement l'animation du Groupe.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 Elle pourra également acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de part, d'obligations et de titres de toute sortes.

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou établissements au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt et un millions cent dix mille quatre-cent-trente euros (EUR 21.110.430,-) représenté par deux millions cent onze mille quarante-trois (2.111.043) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, de catégories A, B et C attribuées aux associées en proportion de leurs apports respectifs.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, avec ou sans annulation de parts, en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts ne peuvent être cédées à titre onéreux à quelque personne que ce soit, y compris au conjoint, aux ascendants et descendants du cédant, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés.

Ces dispositions ne visent pas les transmissions à titre gratuit, qui restent libres, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

Le projet de cession est notifié à la société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les gérants convoquent une assemblée, aux fins de se prononcer sur l'agrément, dans le mois qui suit la notification.

Les gérants notifient au cédant, ainsi qu'aux autres associés, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la décision d'agrément ou le refus, dans les deux mois qui suivent la notification par le cédant du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts que le demandeur se propose de céder. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf clause ou convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détenaient antérieurement.

La demande du ou des associés est adressée à la société et à chacun des autres associés, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à partir de la notification par le gérant du refus d'agrément. Elle indique le nombre de parts dont le rachat est proposé et le prix qui est offert. Les gérants opèrent, au vu des diverses demandes présentées, le projet de répartition des parts comme indiqué ci-dessus.

Si aucun des associés ne se porte acquéreur ou s'il existe un reliquat parce que les demandes reçues ne portent pas sur la totalité des parts, les gérants, au nom de la société, peuvent faire acquérir les parts par un tiers qu'ils désignent.

Les gérants peuvent aussi, au nom de la société, procéder au rachat des parts. Les parts sont alors annulées et le capital réduit au montant de la valeur nominale des parts achetées.

Les gérants notifient au cédant le nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la société ainsi que le prix offert. Cette notification a lieu sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quatre mois à partir de la notification du projet de cession faite par le cédant.

Le cédant peut, au vu des propositions qui lui sont faites, renoncer à la cession. Il peut aussi accepter ces propositions mais en contester le prix. Celui-ci est alors fixé par un expert désigné par le candidat acquéreur et le cédant ou, à défaut d'accord entre eux, par ordonnance du président du tribunal de commerce, sans recours possible.

L'expert notifie son rapport à la société et à chacun des associés. Jusqu'à l'acceptation expresse ou tacite du prix par les parties, celles-ci peuvent renoncer à la cession.

En cas de renonciation de l'un ou plusieurs des candidats acquéreurs, la gérance peut leur substituer tout associé ou tiers de son choix, ou la société peut décider de racheter les parts comme indiqué ci-dessus. Les honoraires et frais d'expertise seront supportés moitié par le cédant, moitié par le cessionnaire.

La partie qui renonce à l'opération de cession postérieurement à la désignation de l'expert supporte les honoraires et frais de l'expertise.

Si aucune offre d'achat n'est faite au cédant dans le délai de six mois à compter de la dernière des notifications faites à la société et aux associés, l'agrément à la cession est réputé acquis.

Les associés peuvent, par décision collective extraordinaire, décider, dans le délai de six mois indiqué ci-dessus, la dissolution de la société.

6.4 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.5 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Retrait d'un associé. Sans préjudice des droits des tiers, un associé peut se retirer totalement ou partiellement de la société avec l'accord unanime de ses coassociés.

La demande de retrait doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la société et à chacun des associés, trois mois avant la date d'effet.

L'associé qui se retire a droit au remboursement de la valeur de ses droits, fixé à l'amiable, ou à défaut, par un expert désigné conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Si le bien qu'il a apporté et dont les parts concernées ont constitué la rémunération, se trouve encore dans l'actif social lors du retrait, l'associé peut se le faire attribuer, à charge de soulte s'il y a lieu. A défaut d'accord, la valeur du bien est fixée par un expert désigné conformément à l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. L'associé peut renoncer au retrait jusqu'à l'acceptation expresse ou tacite du prix.

Les gérants, à la suite du retrait, opèrent la réduction de capital et l'annulation des parts intéressées.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

8.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 A l'exception de la révocation des gérants, le changement de nationalité de la société et la dissolution de la société visés au paragraphe 17.4, les résolutions prises pour la modification des Statuts de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.4 Les résolutions prises la révocation des gérants, le changement de nationalité de la société et la dissolution de la société seront prises à l'unanimité des voix des associés représentant l'intégralité du capital de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 45, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée générale constate que les deux millions cent onze mille quarante-trois (2.111.043) parts sociales ont été souscrites comme suit:

ASSOCIE	PARTS SOCIALES
Blandine TROUILLER	1 part de catégorie A
Béatrice TROUILLER	1 part de catégorie A
Brigitte DUMONT	1.055.521 parts de catégorie B
	1.055.520 parts de catégorie C
TOTAL	2.111.043 parts de catégorie A, B et C

Septième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de gérants à trois (3)

Sont nommés comme gérants, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

Catégorie A:

- Madame Brigitte DUMONT, Directeur de sociétés, née le 1^{er} septembre 1952 à F - Lorgies (52), France, résidant au Calle Tabarca 12 (5^{ème} 2), Torre de la Horadada, 03191 Alicante (Espagne)

Catégorie B:

- Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19.02.1981 à B - Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Mr Pierre MESTDAGH, employé-privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de déléguer à Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, avec adresse professionnelle au 45 Avenue de la Liberté à L -1931 Luxembourg, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications au Luxembourg, en relation avec le transfert du siège et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 6.650.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 mai 2015. Relation GAC/2015/3950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015074352/352.

(150084889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Bolt Ventures Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before the undersigned Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Schouweiler, acting by virtue of a power of attorney granted to her by the general partner's meeting held on 28 April 2015 (the "GP Meeting") of the company Bolt Ventures Investments S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number B165959 (hereinafter referred to as the "Company").

A copy of the excerpt of the minutes of the GP Meeting after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

1. The subscribed capital of the Company is currently set at three million eight hundred and eighty-Seven thousand Euros (EUR 3'887'000) represented by One (1) management share and three thousand eight hundred and eighty-six (3886) limited shares all with a par value of One Thousand Euros (EUR 1'000) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Pursuant to the GP Meeting, the general partner of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital, by an amount of One Hundred and Thirteen thousand Euros (EUR 113'000,-) in order to bring its current amount of three million eight hundred and eighty-Seven thousand Euros (EUR 3'887'000) to four million Euros (EUR 4'000,000), by the issuance of one Hundred and thirteen (113) limited shares each with a nominal value of One Thousand Euros (EUR 1,000) to be fully paid up in cash,

and has resolved to accept the subscription of the new limited shares without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders by the following shareholders:

a) PP Investments Funds Ltd, ATC Trustees (Bahamas) Limited of Providence House, East Wing East Hill Street, P.O Box CV 12399 Nassau, having subscribed for new 57 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000,- each for a total subscription price of EUR 57,000,-.

b) APQCA Investments Funds Ltda, residing at ATC Trustees (Bahamas) Limited of Providence House, East Wing East Hill Street, P.O Box CV 12399 Nassau, Bahamas, having subscribed for new 56 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000 each for a total subscription price of EUR 56,000,-;

The evidence of such subscription and of the payment of the aggregate amount of one Hundred and thirteen Thousand Euros (EUR 113,000,-) has been produced to the undersigned notary by means of a copy of the relevant Company's bank statements.

2. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

"5.1. The issued capital of the Company is set at four million Euros (EUR 4'000'000,-) divided into one (1) management share (the "Management Share"), which shall be held by the General Partner and three thousand nine hundred and ninety-nine (3999) limited shares (the "Limited Shares"), all with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, all of which are fully paid up. The Management Share and the Limited Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares". The holder of Management Share and the holder(s) of Limited Shares are together referred to as a "Shareholder" or the "Shareholders".

The undersigned notary declares, pursuant to Article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, that the conditions regarding the capital increase as included in Article 26 of this law, have been fulfilled.

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par-devant, Maître Jacques KESSELER, notaire résident à Pétange (Grand- Duchy of Luxembourg)

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par la réunion de l'associé gérant commandité tenu le 28 avril 2015 (le «Résolutions de l'Associé Gérant Commandité») de la société en commandite par actions Bolt Ventures Investments S.C.A., ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L- 2535 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B165959

Une copie de l'extrait des Résolutions de l'Associé Gérant Commandite après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire demeurera annexée au présent acte, en vue d'être enregistrée concomitamment auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, es-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 3'887'000.-) représenté par une (1) action de commandité et trois mille huit cent quatre-vingt-six (3886) actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

En vertu des Résolutions de l'Associé Gérant Commandite, l'associé gérant commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société, en appliquant la procédure et dans les limites du capital autorisé, d'un montant de cent et treize mille euros (113'000.- EUR) en vue de porter son montant de trois million huit cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 3'887'000.-) à quatre millions euros (EUR 4'000'000.-) par émission de cent et treize (113) actions de commanditaire chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) a libérer entièrement par un apport en numéraire;

et il a décidé d'accepter la souscription des nouvelles actions de commanditaire sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par les actionnaires suivants:

a) PP Investments Funds Ltd, demeurant à ATC Trustees (Bahamas) Limited of Providence House, East Wing East Hill Street, P.O Box CV 12399 Nassau, Bahamas ayant souscrit à 57 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale d'EUR 1.000 pour le prix de souscription total d'EUR 57'000.-;

b) APQCA Investments Funds Ltda demeurant à ATC Trustees (Bahamas) Limited of Providence House, East Wing East Hill Street, P.O Box CV 12399 Nassau, Bahamas, ayant souscrit à 56 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale d'EUR 1.000 pour le prix de souscription total d'EUR 56'000.-;

La preuve d'une telle souscription et du paiement du montant total de cent et treize mille euros (EUR 113'000.-) a été fournie au notaire instrumentant par le moyen de la copie des extraits relevant du compte bancaire de la Société.

2. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1. des statuts de la Société est amendé et doit dorénavant être lu comme suit:

« 5.1. Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions Euro (EUR 4'000'000.-) divisé en une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») qui sera détenue par l'Associé Gérant Commandité et trois mille neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf (3999) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire»), ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement souscrites. L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire sont ci-après appelées «Action» ou «Actions». Le propriétaire de l'Action de Commandité ensemble avec le(s) détenteur (s) des Actions de Commanditaire sont appelés l'«Associé» ou les «Associés».

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de (l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation du capital, telles que contenues à l'article 26 de cette loi, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passe à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation: EAC/2015/10896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015074363/110.

(150085352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Renov-All Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, route de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.497.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075584/9.

(150086041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Casa Nostra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6230 Bech, 1, rue Beche.

R.C.S. Luxembourg B 162.351.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015075900/11.

(150086644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Rewa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075586/10.

(150086108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Antelope Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.636.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une des résolutions prises par voie de résolution circulaire des membres de conseil de surveillance de la Société, en date du 28 avril, 2015, de nommer:

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au mandat de membre du directoire de classe A;

- Monsieur Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de membre du directoire de classe A;

- Monsieur Nishant Nayyar, né le 24 septembre 1979 à Virginia aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN au Royaume-Uni au mandat de membre du Directoire de classe B; ainsi que

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au mandat de membre du Directoire de classe B.

Tous les membres du Directoire ont été nommés pour une durée de 6 ans jusqu'au 28 avril 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074312/22.

(150085475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.
